

BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% comprise.)

Montant de la vente	Honoraires TTC
de 0 à 50 000 €	11 %
de 50 001 à 100 000 €	9 %
de 100 001 à 150 000 €	8 %
de 150 001 à 200 000 €	7 %
de 200 001 à 400 000 €	6 %
plus de 400 001 €	5 %
Résidences Services	12 %

VALEUR A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025.

Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).

BAREME ADDITIONNEL PAR TRANCHES CUMULATIVES

VENDRE

Richardière SAS – Société par actions simplifiée au capital de 31 955 000 euros.

Siège social : 22, rue Georges Picquart - 75017 PARIS – RCS PARIS 682 009 121 – APE 6832 A. Carte professionnelle : gestion immobilière, transactions sur immeubles et fonds de commerce, syndic de copropriété N° CPI 7501 2016 000 005 879, Délivrée par la CCI de Paris-Ile-de-France.

Garanties financières : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - 59 avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS.

Courtier en assurances immatriculé à l'ORIAS N° 11 061 083 - N° TVA Intracommunautaire : FR70682009121

Médiateur de la consommation : MEDIATION VIVONS MIEUX ENSEMBLE - 465 avenue de la Libération - 54000 NANCY - www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr